



# En Direct de L'Éducation Permanente

Décembre 2015

## ÉDITO

**C**ontrairement aux apparences, l'actualité EP, dans l'ensemble du secteur comme au sein de la FESEFA, est forte, et notre travail au service de nos membres se poursuit de façon ininterrompue !

Ainsi, depuis plusieurs mois, la FESEFA multiplie les rencontres avec les cabinets ministériels et contribue à un front intersectoriel composé de plusieurs organisations représentatives et fédératives de secteurs du socioculturel relevant de la Communauté française (Bibliothèques, Centres culturels, Musées, Centres d'expression et de créativité, etc.).

Objectif : dans un contexte budgétaire difficile, éviter la «guerre des pauvres» en portant une parole commune et en fédérant les énergies contre la déconsidération du politique face à l'action, aux publics, aux acteurs - professionnels et institutionnels - du Socioculturel.

La question de la place que l'on souhaite encore donner à un secteur qui concourt à la construction

d'une société démocratique, citoyenne et émancipatrice, nous l'avons posée ensemble à nos représentants politiques, le 12 novembre dernier, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors de l'audition des secteurs signataires de l'«*Appel pour la relance de la concertation avec le politique*» (voir l'intégralité du texte en page 5).

Le 25 juin dernier, le front intersectoriel avait en effet communiqué d'une voix à la ministre de la Culture une série d'inquiétudes partagées par les opérateurs. Il avait également mis en évidence le profond malaise face à l'absence de concertation des secteurs, de dialogue, de trajectoire claire en matières de politiques culturelles construite avec les acteurs eux-mêmes. L'absence de nos secteurs dans l'opération «*Bouger les lignes*», dont les objectifs restent peu clairs, a d'ailleurs été fort critiquée (voir article en page 3) !

La ministre a acté et reconnu les problèmes et s'est engagée à être davantage à l'écoute des secteurs

en programmant une série de réunions collectives et individuelles.

C'est ainsi que dans le cadre de l'évaluation prochaine du décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, la FESEFA entend bien relayer la parole des acteurs de terrain (voir article en page 2) !

Enfin, si l'équipe de la FESEFA se donne sans compter pour défendre les intérêts du secteur, elle est également en recherche constante de renouvellement de ses outils de communication et d'information à destination de ses membres. C'est ainsi que ce numéro sera le dernier EDEP («*En Direct de l'Education Permanente*»).

En 2016, il laissera la place à une formule plus interactive et plus participative ! À suivre donc ...

La FESEFA est ouverte de 9h à 17h

Tel : 02/502.46.73  
Fax : 02/502.64.77

secretariat@fesefa.be  
www.fesefa.be

Boulevard E. Jacquain, 4, bte 4  
1000 Bruxelles  
N° d'entreprise 445120924

Président : Pierre Georis

Farah Ismaïli, Directrice  
direction@fesefa.be

Delphine Bentein, Secrétaire de Direction  
secretariat@fesefa.be

Giacomina Lai, Secrétaire comptable  
comptabilite@fesefa.be

Myriam Benhamouda, Chargée d'analyses  
analyses@fesefa.be

Mouli Massamba,  
Conseillère éducation permanente  
conseillere.ep@fesefa.be

Mehmet Alparslan Saygin,  
Conseiller juridique  
juriste@fesefa.be



## Décret EP : l'évaluation comme moteur des politiques publiques ?

par Geoffroy Carly\*

Le décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente (ci-après, Décret EP), et plus précisément son article 22, prévoit que le Gouvernement procède à une évaluation du décret dans les 6 ans à dater de son entrée en vigueur et ensuite tous les 5 ans.

Le législateur a donc inscrit à l'intérieur-même des textes des dispositions qui imposent un regard critique sur les effets de ceux-ci.

Sur le plan théorique, le secteur de l'éducation permanente ne peut que s'en réjouir, lui qui pratique l'évaluation en permanence avec les publics, les acteurs, les institutions, etc.

L'Observatoire des Politiques Culturelles (ci-après, OPC), désigné par le décret EP comme pilote du processus d'évaluation, a opéré en 2010 une première appréciation des effets et des difficultés liées à sa mise en oeuvre, dont les conclusions ont été communiquées en 2012.

L'expérience de la précédente évaluation n'a pas laissé que des traces positives pour plusieurs raisons :

- l'association des acteurs eux-mêmes au dispositif dans une forme d'auto-évaluation a eu du mal à produire des données qualitatives pertinentes ;
- la boutique d'enquête et d'étude mandatée pour piloter la récolte et le traitement des données méconnaissait largement le secteur (de l'éducation populaire à l'éducation tout au long de la vie, il y a un pas politique que nous ne souhaitons pas franchir !) ;

- les conclusions produites au final, recouvraient à plus de 95% ce que les acteurs sectoriels disaient déjà depuis longtemps.

Autrement dit, l'évaluation doit aussi passer par la prise en compte réelle de la parole des acteurs, considérée comme valide et témoins de l'expertise du terrain.

Dans les rapports actuellement en vigueur entre les services du Gouvernement (administration et inspection), le Gouvernement et le secteur, on est assez éloignés d'une co-construction de politiques publiques qui produisent plus d'égalité et de pouvoir d'agir...

La méfiance est donc bien présente dans l'usage de l'évaluation à des fins de transformation de nos ambitions décrétales. L'éducation permanente, dans ses effets et au-delà du volume du public touché est-elle mesurable ? Sous quelles conditions et à l'aide de quels indicateurs ? La conquête de nouveaux droits individuels et collectifs constitue-t-elle un élément pris en compte dans cette évaluation ?

D'autant que la tendance actuelle est de plus en plus à l'assignation des associations par les autorités publiques à de la sous-traitance des missions de service public, paramétrée jusque dans les détails, mettant entre parenthèses l'autonomie associative et sa capacité d'innovation.

Paranoïa ? Peut-être...

Ce que l'on sait à ce jour, c'est que l'OPC a déposé une note d'orientation relative à l'évaluation auprès du cabinet de la Ministre Milquet, depuis cet été, et que ce dernier s'est engagé à associer tant le Conseil Supérieur de l'Education Permanente (ci-après, CSEP) que la FESEFA.

Après une première rencontre entre l'OPC, le CSEP, les services du gouvernement et le cabinet en novembre dernier, une note du cabinet proposant un cahier des charges est attendue pour janvier 2016.

On attend donc de voir cette note pour entrer en piste dans un agenda annoncé comme serré (conclusions à l'issue du 1er semestre 2016).

L'on sait également que la ministre de tutelle souhaiterait voir émerger des thématiques d'actualité de manière plus significative au sein du décret... Ce qui n'est pas sans inquiéter les tenants d'un décret à portée citoyenne et démocratique qui ne peut être l'instrument contextuel des politiques publiques, tant l'action menée y est transversale et fondatrice d'humanité et de transformations sociales.

Rendez-vous vraisemblablement bientôt pour « évaluer » le secteur. Et pourquoi pas, à cette occasion, l'élever ?

\*Vice-président de la FESEFA et Président de la Chambre de l'Education permanente

## Pour contextualiser l'opération «Bouger les lignes»

par Pierre Georis\*

La Belgique francophone n'est pas une île. En matières culturelles comme dans toutes les autres, elle est influencée par ce qui se pense et se fait ailleurs, en particulier chez ses voisins.

Ainsi l'approche de la nomenclature statistique de l'Union Européenne en matière de culture est-elle sensiblement plus large que ce que le Belge francophone y met habituellement. L'Europe parle d'industries culturelles et de la création (ICC) ; elle y intègre la mode, le design, la publicité, l'architecture, des métiers dérivés de l'informatique et la communication, etc.

Appliquée à la France, une telle approche permet de dire que la culture pèse de 8 à 9% du PIB, c'est-à-dire plus que, par exemple, les télécommunications ou la production automobile !

Une telle conception commence à percoler chez nous. On en décèle des traces lorsque les discussions portent sur l'évaluation. Le genre de questions posées : quel retour sur investissement ? Quel ratio de fréquentation ? De manière générale : beaucoup de quantifications, qui ne disent pas grand chose des qualités. Ni même de réalités plus triviales.

Exemple : si les statistiques montrent qu'il y a une offre culturelle énorme sur Bruxelles (45% du budget), elles sont cependant largement biaisées par le fait que beaucoup d'organismes actifs sur l'ensemble de la FWB ont leur siège social sur Bruxelles (déjà, sans chercher loin : c'est le cas de la plupart des mouvements d'éducation permanente ! Statistiquement, leurs subventions sont réputées localisées sur Bruxelles, alors qu'en réalité elles sont largement réparties tant sur Bruxelles qu'en Wallonie).

Il n'est pas rare que le compagnon de la statistique et la quantification soit la perspective de rationalisation. Elle n'est pas absolument explicite mais rien n'interdit d'avancer masqué ! C'est ainsi qu'ont été lancées les « Assises du développement régional » durant la législature précédente, à l'initiative de la Ministre Laanan.

Beaucoup d'entre nous y ont vu un implicite de régulation de l'offre culturelle. La démarche n'a cependant jamais été conclue.

A présent, nous avons l'opération «Bouger les lignes» (BLL), lancée par la ministre de la Culture, comme pendant «culture» du «Pacte d'excellence» initié peu avant relativement au monde scolaire.

Le style disons volontariste et (trop) pressé de la ministre s'est ressenti au démarrage, caractérisé par des cahiers des charges assez flous, qui, en outre, oublièrent des pans entiers du secteur culturel, par exemple celui de l'éducation permanente. Ainsi les travaux sont-ils organisés sous différentes « coupoles » : force est de constater que des intitulés semblent pour le moins influencés par les « industriels » de la culture, en ce compris la préoccupation pour les développements numériques.

La discussion est sans doute moins sur la légitimité/illégitimité de l'approche (pour notre part, nous considérons que c'est légitime), que sur son déséquilibre (la culture n'est pas non plus que cela. En l'occurrence, on peut regretter que le volet « démocratie culturelle » semble totalement occulté).

Tout n'est cependant pas bouclé au moment où sont

écrites les présentes lignes, deux coupoles restant à lancer : « Démocratie et diversité culturelle » (où l'on peut espérer qu'une sensibilité éducation permanente pourra y être entendue) et « Gouvernance ».

La Coupole «**Démocratie et diversité culturelle**» a été lancée officiellement lors du Colloque de l'Observatoire des politiques culturelles les 8 et 9 décembre dernier au MICX à Mons.

Une note d'orientation est attendue fin janvier 2016. Elle sera discutée lors des ateliers publics qui seront organisés dans le courant du premier semestre 2016.

Vous souhaitez être tenus au courant des travaux de cette coupole et/ou assister à l'un de ces ateliers publics ? Suivez l'actualité de la coupole sur [www.tracernospolitiquesculturelles.be](http://www.tracernospolitiquesculturelles.be) ou prenez contact avec **Mélanie De Groote**, coordinatrice de l'opération «Bouger les lignes» ([bougerleslignes@gov.cfwb.be](mailto:bougerleslignes@gov.cfwb.be)).

\*Président de la FESEFA

## SUBVENTION EMPLOI 2015...

L'ajustement budgétaire des dépenses adopté cet été par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2015 a porté le taux d'index initial du point emploi de 1,30% à 0,60%, conformément aux prévisions du taux d'inflation établies par le Bureau Fédéral du Plan.

Une indexation négative qui a donc une conséquence sur la deuxième tranche de subvention emploi qui a été versée aux associations (voir tableau ci-dessous).

	Initial 2015	Ajusté 2015
Taux d'index (basé sur l'indice des prix à la consommation)	1,30 %	0,60 %
Point emploi	3.197,63 €	3.172,38 €
Subvention permanent 14,75 points	47.165,03 €	46.792,55 €
Subvention permanent 18 points	57.557,32 €	57.102,77 €
Subvention <u>ex-FBIE</u> 1 point	3.197,63 €	3.172,38 €
Subvention supplémentaire emploi 1,3978 points	4.469,64 €	4.434,34 €
Frais de secrétariat social	183,25 €	181,81 €

## ... ET EN 2016 ?

Il nous revient que la valeur du point emploi ne sera pas indexée à l'initial. Cela veut dire qu'en 2016, la valeur initiale du point équivalra à celle de 2015 après ajustement (càd **3172,38 €**).

La Ministre de la Culture laisse entendre que le point pourrait être indexé lors de l'ajustement budgétaire de 2016.

## VOUS AVEZ DIT «TROP PERÇUS» ?

Lorsqu'une association ne justifie pas l'utilisation de la subvention emploi CF, l'administration procède à la récupération des montants non justifiés par déduction sur les subsides de l'année suivante.

Le problème des sommes trop perçues semble se poser davantage dans le secteur de l'Éducation permanente avec une moyenne annuelle de 750.000 €, des montants qui ne font l'objet d'aucune affectation !

Parmi les nombreuses explications avancées de ces «trop perçus», c'est davantage l'application différenciée du Décret «Emploi» par les services de l'administration qui interpelle !

Avec la CESSOC, la FESEFA réfléchit à des pistes de travail dont l'objectif prioritaire est l'évitement de la génération des sommes trop perçues et la réaffectation de ces dernières dans le secteur EP.

Nous reviendrons très prochainement sur ce dossier qui connaîtra fort probablement un rebondissement dans le courant du premier trimestre 2016 !

## AUDITION DES SECTEURS SOCIOCULTURELS AU PARLEMENT FWB

Le 12 novembre dernier, plusieurs secteurs socioculturels (Bibliothèques, Centres culturels, Éducation permanente, etc.) ont été, à leur demande, auditionnés en Commission de la Culture au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Objectifs : présenter un état des lieux des secteurs (cadre légal, financement, emploi, etc.) et tirer la sonnette d'alarme sur l'état de financement de ces derniers !

Les député-e-s, venu-e-s en nombre, ont pu se rendre compte des nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs.

Le compte-rendu des échanges sera bientôt disponible sur le site du parlement.

(Dossier de presse disponible sur demande)

## ÉBULLITIONS CITOYENNES 2015 - 2016

Cette année, deux ateliers politiques ont été organisés, respectivement à Bruxelles et à Namur, pour travailler sur l'identité du secteur de l'Éducation permanente et interroger ses missions sous l'angle de ses actions et de ses publics.

Objectif à terme : face aux enjeux divers du XXI<sup>ème</sup> siècle, réaffirmer le rôle essentiel de l'Éducation permanente et promouvoir les actions et les acteurs du secteur à travers l'organisation en 2016 d'une activité grand public !

## APPEL DES SECTEURS SOCIOCULTURELS POUR LA RELANCE DE LA CONCERTATION AVEC LE POLITIQUE

25 juin 2015

### SOCIOCULTUREL MALMENÉ, DÉMOCRATIE EN DANGER I

**Les organisations représentatives et fédératives des secteurs des bibliothèques publiques, de l'éducation permanente, des centres culturels, les programmateurs, des musées wallons et des centres d'expression et de créativité se sont unis pour tirer la sonnette d'alarme avec cette même interrogation : le socioculturel est-il malmené voire menacé?**

Dans un contexte globalement morose, où les perspectives économiques peu réjouissantes tentent d'infléchir les politiques culturelles dans leur nature et leurs fondements, nous nous interrogeons. Vers où allons-nous ? Avec quels moyens ? Quelles missions tente-t-on de nous assigner ? Chaque ministre, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, souhaite marquer cette législature de son empreinte, avec des marges de manoeuvre extrêmement réduites... mais à quel prix ?

Les secteurs que nous représentons ont le sentiment d'être mis à mal depuis quelques années : non-indexation et gel prolongé, voire diminution des subventions de fonctionnement et d'activités; rabotage des aides régionales à l'emploi ou, à tout le moins, réflexion sur leurs missions prioritaires et leur possible réorientation vers des politiques axées sur la formation par exemple ; retard dans le traitement de nombreux dossiers (reconduction de conventions et/ou contrats-programmes) ; financement partiel de certains décrets ; application non financée des décrets sectoriels récemment votés par manque de moyens, etc. Ces mesures sont couramment présentées comme « indolores » mais, additionnées, elles causent une perte vitale pour les secteurs que nous représentons.

Il en résulte une situation de fragilisation et, inévitablement de perte de repères et d'incertitude sur le terrain. Plus fondamentalement, est remise en question la place que l'on souhaite encore donner à l'action culturelle qui contribue à la construction d'une société démocratique et citoyenne. Dans le contexte actuel, la tentation est grande de faire jouer un rôle « curatif » au socioculturel alors qu'il participe d'une démarche d'émancipation, invitant aux échanges et à l'ouverture vers

l'autre. Si l'action culturelle peut stimuler des réponses nouvelles, elle ne doit pas être réduite à panser les maux d'une société en crise.

Depuis le début de cette législature et à quelques exceptions près, les secteurs prennent connaissance des décisions les concernant au travers des comptes rendus de commissions parlementaires, de circulaires administratives ou parfois via des articles de presse sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les secteurs eux-mêmes, créant ainsi un profond malaise.

Unis et solidaires, les signataires de cet appel interpellent le monde politique pour attirer l'attention sur le mal-être de nos secteurs. Ce mal-être est le reflet des difficultés (moyens, emplois, etc.) rencontrées au quotidien par les opérateurs. Les mesures d'économies linéaires et l'incapacité à développer des marges de manoeuvre financières conduisent à une situation de grande instabilité pour tous nos secteurs.

Afin d'empêcher une « guerre de pauvres » entre acteurs de la culture, la question du dialogue et de la construction collective des politiques culturelles n'a jamais été aussi présente.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de restructurer de façon claire, pertinente, transparente et efficace le processus Bouger les lignes, pour « tracer les politiques culturelles du XXIème siècle » dans le cadre d'une démarche participative. Ce processus ne pourra être un succès qu'à la condition de se construire en dialogue avec les représentants de l'ensemble des secteurs de la culture. Sans cette garantie, c'est le risque de voir des réformes se dessiner sans bases solides et avec pour conséquence, une remise en cause de la légitimité de l'opération par les secteurs concernés.

Certes, le secteur socioculturel est un secteur mature, qui prend la mesure des difficultés budgétaires rencontrées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même dans ce contexte défavorable, les opérateurs socioculturels remplissent leur part du contrat en assumant leurs missions, et ce avec moins de moyens et très souvent au prix de grands sacrifices (licenciements, restructurations involontaires, diminution des salaires d'un commun accord avec les

travailleurs, etc.).

*Parce que leur priorité reste les citoyens, hommes et femmes, avec qui ils tentent de construire la société, la démocratie, la culture de demain.*

« Penser ce demain » en relevant de nouveaux défis, en rencontrant de nouveaux objectifs, en répondant à de nouvelles priorités, et cela dans une démarche propre au socioculturel, ne pourra se faire qu'en clarifiant les intentions du Gouvernement et en favorisant la participation des acteurs de terrain, des instances d'avis et des organisations représentatives des secteurs à la définition des orientations pour les années à venir.

Nos constats alarmants et notre demande urgente de concertation ont pu être entendus par la Ministre de la Culture avec qui une amorce de dialogue a été établie. L'organisation de concertation à différents niveaux, avec le politique, reste une priorité pour nos organisations.

Il est en effet urgent de maintenir la confiance mutuelle et de redonner au socioculturel sa juste place dans notre société ! Sans quoi, comme le disait Albert Camus, « **Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude** ».

AAFB, Association des Archivistes francophones de Belgique  
 ACC, Association des Centres culturels de la Communauté française  
 APBD, Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes  
 ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels  
 ASSPROPRO, Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française  
 FESEFA, Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes  
 FIBBC, Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques  
 FPCEC, Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité  
 MSW, Musées et Société en Wallonie